



Achat cabines

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Je voudrais savoir si en tant qu'artisan je pourrais revendre et poser des cabines fumeurs.

Réponse :

- Rien ne vous en empêche, mais vérifiez bien leur conformité avec les textes car, à ce jour, nous n'avons pas vu de cabines totalement conformes.